

Code de vie – École Bedford

Pour devenir un humain respectueux, responsable et accompli

Valeurs	École	Classe	Rang	Corridors	Cour d'école	Toilettes
Respect	Je suis poli et respectueux.	Je lève la main pour demander la parole et j'attends mon tour. Je regarde et j'écoute la personne qui parle. Je prends soin des autres et du matériel.	Je respecte l'espace des autres.	Je respecte ceux qui apprennent.	Je fais de bons gestes et j'ai de bonnes paroles envers les autres. Je garde mon environnement propre.	Je respecte l'intimité des autres et la mienne. Je garde mon environnement propre.
Responsabilité	J'écoute les consignes de l'adulte.	Je sors le matériel nécessaire. J'accomplis le travail demandé. Je remets mes travaux et mes devoirs à temps.	Je reste en silence. Je prends mon rang.	Je parle doucement. Je circule à droite. Je marche doucement.	Je fais de bons choix de jeux. Je rentre calmement à l'intérieur.	Je vais aux toilettes au bon moment. Je vais directement aux toilettes.
Réussite	Je suis fier et engagé dans ma réussite.	J'applique les consignes données. Je suis fier, fière de mes efforts.	Je suis fier, fière de circuler calmement dans une école sécuritaire.		Je suis fier, fière de m'être amusé (e) et de reprendre mes apprentissages.	Je retourne rapidement en classe ou dans mon rang.

Violence et intimidation

À l'école Bedford, la violence et l'intimidation c'est TOLÉRANCE ZÉRO, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire. Le protocole du plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence et d'intimidation.

La loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

Intimidation

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

(L.I.P. Art 13, 1.10, 1988, c.84, a.13 ;2012, c.19, a.2.)

Violence

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »

(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a.13 ;2012, c.19, a.2.)

LE CODE DE VIE, C'EST IMPORTANT !

Voici comment l'école veillera à ce qu'il soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous.

L'application des mesures de soutien et des conséquences éducatives s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. **Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.**

Exemples de mesures de soutien et de conséquences éducatives

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Soutien au développement des habiletés sociales;- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;- Avertissement;- Rencontres individuelles;- Communication régulière entre l'école et la maison;- Contrat de comportement;- Feuille de route;- Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);- Référence aux professionnels concernés;- Activités de renforcement;- Mise en place d'un plan d'intervention;- Référence à des services externes (organismes communautaires, CLSC, Répît-Conseil, SPVM, etc.) | <ul style="list-style-type: none">- Mot à l'agenda, billet de manquement;- Réflexion écrite ou illustration de la situation;- Retrait de privilège;- Reprise du temps perdu ou du travail selon les attentes;- Excuses verbales ou écrites;- Geste réparateur (doit demander du temps, des efforts et doit être en lien avec le geste posé);- Remboursement ou remplacement du matériel;- Obligation de participer à une retenue éducative;- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;- Temps d'arrêt supervisé par un adulte à l'extérieur de la classe;- Application du protocole de plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation;- Suspension interne ou externe;- Intervention du SPVM;- Etc. |
|---|--|

Le code de vie s'applique à tout moment à l'école, au service de garde, lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le suivre.

Signature de l'élève : _____

Date : _____

Signature du parent : _____

Date : _____